

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ :

Accompagnement référencement naturel et payant

Procédure établie en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date d'envoi au BOAMP et mise en ligne sur le site internet de Vaucluse Provence Attractivité : lundi 7 octobre 2019

Date et heure limite de réception des candidatures : vendredi 8 novembre 2019 à 12h00.

POUVOIR ADJUDICATEUR :
VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITE
12, rue du Collège de la Croix
84000 AVIGNON

1/ Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Vaucluse Provence Attractivité
Dont le siège social est situé à :
12, rue du Collège de la Croix 84000 AVIGNON
SIRET : 824 400 436 00013
Représenté par : Monsieur Maurice CHABERT, son Président

Type de pouvoir adjudicateur :

Vaucluse Provence Attractivité (VPA) participe à la mise en œuvre de la politique départementale en matière de développement touristique et de prospection économique. Ses missions s'organisent autour des axes suivants :

- Développer la connaissance et accompagner le développement des territoires
- Accélérer la création de valeur ajoutée sur les territoires
- Accroître le rayonnement de la destination Vaucluse en France et à l'international

Il est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

2/ Étendue de la consultation

La procédure est lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicable aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics : il s'agit d'une procédure adaptée.

3/ Cadre et objet de la consultation

3.1 Cadre de la consultation

Vaucluse Provence Attractivité a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2017.

Issue de la fusion de l'ancienne Agence du Développement Touristique (ADT Vaucluse Tourisme) et de l'Agence de développement économique (Vaucluse Développement), la structure est dotée d'une nouvelle gouvernance, sous la présidence de Maurice CHABERT.

En tant qu'agence d'attractivité, Vaucluse Provence Attractivité a pour mission essentielle de promouvoir la destination Vaucluse en France et à l'international.

Dans ce cadre, Vaucluse Provence Attractivité souhaite être accompagnée sur l'optimisation du référencement naturel et payant pour générer du trafic qualifié sur son écosystème web.

3.2 Objet de la consultation

Le marché a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

« **Accompagnement référencement naturel et payant** ».

4/ Dispositions générales

4.1 Lieu d'exécution du marché

Dans les locaux du prestataire et dans les locaux du Vaucluse Provence Attractivité, à Avignon.

4.2. Durée du marché

La durée du marché est de 12 mois à compter du 2 janvier 2020.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 1 fois pour une même période de 1 an sauf dénonciation 1 mois avant échéance.

4.3. Prix

L'unité monétaire est l'euro.

Les prix sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date limite de remise des offres. Ils sont réputés fermes.

Les prix sont établis à partir des tarifs énoncés dans l'offre hors taxes du candidat exprimés en euros. A ces prix, s'applique la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

Vaucluse Provence Attractivité envisage un budget maximum de 14 000€ TTC pour le lot 1 (référencement naturel) et 82 000€ TTC pour le lot 2 (référencement payant).

Chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande.

Le montant total des prestations, toutes reconductions comprises, ne dépassera pas le seuil de procédure adaptée fixé à 221 000 € HT.

Le règlement des prestations se fera par virement bancaire sur présentation d'une facture après réalisation, dans un délai de 30 jours, fin de mois de facturation.


4.4. Forme juridique du candidat

Conformément à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement.

Dans le cas où le candidat du présent marché est un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement.

Un même candidat ne pourra pas présenter plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel, et de membre d'un ou plusieurs groupements.



Le candidat est entièrement responsable de son ou ses sous-traitants. Il garantit Vaucluse Provence Attractivité de la bonne fin de leur exécution. Le candidat retenu restera le seul et unique interlocuteur et contractant de Vaucluse Provence Attractivité.

4.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.7. Langue utilisée

La langue utilisée dans le cadre de la présente procédure de passation, est le français.

Tous documents rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés de leur traduction en français. Les pièces non traduites seront déclarées irrecevables.

4.8. Modification de détail du dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4.9. Abandon de la procédure

Conformément à l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre fin à la consultation à tout moment de la procédure pour un motif d'intérêt général.

5/ Sélections

5.1 Documents administratifs à produire lors de la remise des offres

- Acte d'engagement dûment daté et signé ;
- Bordereau de prix, dûment daté et signé ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Document attestant du respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 / L5212-2 / L5212-3 / L5212-4 du code du travail ;
- Documents attestant du respect des obligations sociales et fiscales
- Document attestant de sa mise en conformité au RGPD

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessus, le soumissionnaire verra son offre rejetée au profit de l'offre du candidat arrivant en 2^e position et ainsi de suite.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les documents demandés ci-dessus devront être produits pour chacun des membres du groupement.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur.

5.2 Documents contractuels

Les documents contractuels régissant le présent marché sont dans l'ordre de priorité croissante :

- L'acte d'engagement du(des) titulaire(s) accompagné de la lettre d'engagement et des devis,
- le présent règlement de la consultation
- le cahier des charges techniques
- l'offre technique et financière du candidat.

5.3 Forme de la réponse

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et les prix en euros.

Pour permettre à Vaucluse Provence Attractivité une analyse comparée des offres des candidats, la réponse sera impérativement structurée comme suit :

- 1) Un argumentaire général de compréhension du projet
- 2) La méthodologie de mise en œuvre (gestion de projet)
- 3) Un estimatif des niveaux de performance atteignable (coût par clic, volume de trafic, taux de conversion, qualité de trafic...)
- 4) Les différents leviers / types de campagnes envisagés
- 5) Une proposition de répartition budgétaire
- 6) la capacité à travailler sur les marchés étrangers (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne)
- 7) Une présentation détaillée des reportings proposés
- 8) Un calendrier des actions à mener
- 9) La présentation de l'équipe qui réalisera effectivement la mission avec CV, ainsi que les coordonnées du responsable du projet.
- 14) Les moyens et matériels utilisés.

Les candidats devront obligatoirement compléter le bordereau de prix tel que joint à la présente consultation (document excel), en respectant strictement chacun des différents postes et en apportant les précisions demandées.

5.4 Critères de sélection des candidatures

Vaucluse Provence Attractivité va sélectionner le candidat sur le fondement des critères de sélection, qui sont chacun affectés d'un coefficient de pondération :

→ Voir cahier des charges

6/ Planning de remise des offres

Calendrier général du marché :

07/10/2019 : publication du marché sur le BOAMP

08/11/2019 à 12h : date et heure limite de réception des dossiers

Semaine 48 : commission d'appel d'offres

Semaine 49 (date indicative) : notification au titulaire du marché

Semaine 50 (date indicative) : signature du marché

Courant Décembre 2019 : réunion de lancement du projet

Janvier à décembre 2020 : exécution du marché

7/ Modalités de dépôts des candidatures

Date limite de réception des dossiers : vendredi 8 novembre 2019 à 12 heures.

Les candidats transmettront leurs dossiers à l'adresse suivante, à Avignon :

Vaucluse Provence Attractivité
12, rue du Collège de la Croix
84000 AVIGNON

Sur ce pli cacheté figureront les mentions suivantes :

« Accompagnement référencement naturel et payant - sélection des dossiers - NE PAS OUVRIR CETTE ENVELOPPE »

Les plis contenant le dossier de candidatures seront transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'accueil du Vaucluse Provence Attractivité (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30).

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante avec accusé de réception :

h.abry@vaucluseprovence.com

8/ Juridiction de compétence

Tout litige éventuel intervenant après l'adjudication du marché, sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du siège de Vaucluse Provence Attractivité.

9/ Questions des candidats

Pour de plus amples renseignements d'ordre technique, contacter :

Hélène ABRY – Manager pôle Internet et e-marketing

Vaucluse Provence Attractivité


12, rue du Collège de la Croix

84000 AVIGNON

Site : www.vaucluseprovence-attractivite.com

Tél. (LD) : 04 90 80 47 22

Email : h.abry@vaucluseprovence.com



Pour de plus amples renseignements d'ordre administratif, contacter :
Janine MANNHART – Responsable administrative et Financière
12, rue du Collège de la Croix
84000 AVIGNON
Site : www.vaucluseprovence-attractivite.com
Tél. (LD) : 04 90 80 47 09
Email : j.mannhart@vaucluseprovence.com